



Note relative à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles

A l'attention des Présidentes et Présidents des Comités Régionaux, Départementaux et de l'ensemble des clubs affiliés à FFPJP

En ce début de saison, je me permets de rappeler la nécessité qui s'impose auprès de chacun des acteurs de la fédération et notamment des élus du comité directeur national, des élus des comités départementaux et régionaux, des membres de la DTN, des CTFR, des staffs des EDF, des membres des ETD et ETR ainsi que des présidents de clubs et de leurs équipes, d'œuvrer ensemble dans le cadre de la prévention et la lutte contre les violences à caractère sexuel dans notre discipline.

Car malheureusement notre fédération, comme une soixantaine d'autres en France, n'est pas à l'abri de ce fléau. Pour votre information complète, des signalements ont été effectués auprès du Procureur de la République dans différents territoires mais également auprès de notre ministère de tutelle, notamment durant le dernier trimestre 2023.

A cet effet, je me permets de vous mobiliser à la fois sur la nécessité de respecter le cadre légal et règlementaire mais également sur le principe de discrétion.

Pour rappel, le cadre légal impose aux fonctionnaires de notre fédération, impliqués au sein de la DTN, de signaler immédiatement au Procureur de la République, dans le cadre de l'application de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, tout acte dont ils auraient connaissance. Mais c'est également le cas pour chacun d'entre nous au titre de l'article 434-3 du Code pénal.

Quant au principe de discrétion, rappelons qu'il est essentiel, avant toute chose, afin de préserver la victime dans le sens où colporter des «on dits», transmettre des images ou autres documents autrement qu'aux personnes ou institutions en charge de ces dossiers à des fins de signalement, ne pourrait qu'aggraver la situation, nuire à la victime et pourrait également constituer une entrave quant aux procédures mises en place.

Enfin, je vous informe que les référents sur cette thématique sont Fabienne VIGUIE pour le comité directeur national et Charles-Baptiste AGOSTINI pour la DTN. Ils peuvent répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches.

Je ne peux que vous inciter à faire le nécessaire car dans un monde qui change et se judiciarise, votre qualité de dirigeant vous expose et nous ne sommes jamais assez prudents. En vous protégeant, vous protégez les autres et peut-être vous sauverez des vies car ces drames n'arrivent pas qu'aux autres !

Merci pour votre collaboration.

Pour le Comité Directeur
Michel LE BOT
Président de la FFPJP